

Séance du 25 septembre 2015

Etaient présents : Monsieur Jean-Luc FLAMBARD, Madame Chantal RIHAL, Monsieur Francis DUGAUQUIER, Madame Laurence PICARD, Monsieur Milko PETIT. Madame Odile CARTIER, Madame Suzanne MEZOU, Monsieur José ROSATI.

Etaient absents (excusés) : Monsieur Bernard MERLETTE (pouvoir à Mme Odile Cartier), Monsieur Pascal LAGUERRE (pouvoir à M. Nicolas DIETLIN), Monsieur Nicolas DIETLIN

Le conseil municipal désigne Madame Chantal RIHAL comme secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Elaboration Agenda d'Accessibilité Programmée * Demande de Prorogation (15-2015)

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les propositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programme (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de le financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Cependant, la commune de Le Bec-Thomas n'est pas en mesure à ce jour de déposer un agenda d'accessibilité programmée au vu de contraintes techniques liées par l'accessibilité à l'église

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

-d'autoriser Monsieur le Maire à présenter à Monsieur le Préfet de l'Eure, une prorogation d'une année pour le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Acquisition de 2 prises guirlandes (16-2015)

Monsieur le Maire expose le devis reçu de l'entreprise BRUNET pour un montant de 367.25 € HT concernant l'acquisition et la pose de 2 prises guirlandes Rue de la Mairie afin de pouvoir y installer les nouveaux décors achetés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à l'unanimité,

-l'achat des 2 prises guirlandes d'un montant de 367.25 € HT

-le paiement en investissement de 367.25 € HT au compte 2157.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Saussaye (17-2015)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis DUGAUQUIER, Conseiller Municipal, afin que ce dernier présente un compte rendu du Plan Local d'Urbanisme de la Saussaye.

Après en avoir entendu le contenu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Saussaye.

Délégation du Maire : compte-rendu au conseil municipal

Renonciation au Droit de préemption Urbain pour la parcelle cadastrée A538 pour 1449m² avec une habitation

Informations diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers présents du passage du SDIS pour contrôle des bornes et/ou bouches incendies. Le Compte-rendu est mis à disposition.

SIEGE : Comité syndical s'est réuni le 30/05/2015, Monsieur le Maire met à disposition le procès verbal de cette réunion.

Questions diverses

NEANT

SEANCE LEVEE A 20h30